

## Retrait de diplômes

---

Soyez patient, les diplômes sont délivrés l'année suivant leur obtention. Une attestation de succès vous sera délivrée en attendant.

**Promotions sorties l'année n : Diplômes disponibles en mai de l'année n+1**

### Comment faire ?

---

1. Soit vous venez retirer votre diplôme au service de la scolarité. Vous devez alors vous munir d'une pièce d'identité. Les procurations ne peuvent être acceptées.
2. Soit vous ne pouvez vous déplacer à l'IUT. Dans ce cas, vous devez adresser au service de scolarité une demande écrite en utilisant le [formulaire à télécharger ici \[PDF - 361Ko\]](#), ainsi que la somme de 6 € (en timbres postes uniquement) et la photocopie d'une pièce d'identité. Les diplômes seront envoyés en recommandé avec accusé de réception.

### Bon à savoir...

---

Vous avez **perdu votre diplôme**, lors d'un déménagement par exemple, et pourtant vous avez besoin d'attester de votre réussite ? Vous pouvez demander une nouvelle attestation ou même la réédition de votre diplôme en vous adressant au service de scolarité de l'IUT.

[Téléchargez ici \[PDF - 468Ko\]](#) le document à compléter pour effectuer votre demande.



### Nos coordonnées

IUT de Tours  
Service de scolarité  
29 rue du Pont-Volant  
37 082 Tours cedex 2

### Nous contacter

Responsable du service :  
Gwenaëlle BAUDET  
02 47 36 75 81  
scolarite.iut@univ-tours.fr

### Nous vous accueillons

Lundi : 8h30-12h15 / 13h15-16h45  
Mardi : 8h30-12h15 / 13h15-16h45  
Mercredi : 8h30-12h15 / 13h15-**16h**  
Jeudi : 8h30-12h15 / 13h15-16h45  
Vendredi : 8h30-12h15 / 13h15-**16h**

Fermeture : 4 semaines en été et vacances de Noël.